IMT Nuremberg Archives

H – 4574

International Court of Justice

H4574 – 0001

F-584

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SURETÉ NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PAU , le 16janvier 1946

Le Commissaire Divisionnaire,Chef de
la 17° Brigade Régionale de Police Judiciaire

à Monsieur le DELEGUE DU TRIBUNAL MILITAIRE
INTERNATIONAL
20 Place Vendôme
à PARIS

Comme suite à votre télégramme, j'ai l'honneur de vous faire parvenir la copie des rapports établis par le Commissaire de Police M. PEDOUSSAUT, au sujet du charnier du PONT-LONG.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE,

B 50077

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NUREMBERG, GERMANY
Exhibit 397
Filed 1/31/46

H4574 – 0002

H4574 - 0003

MINISTERE DE L'INTERIEUR
Direction Générale de la
Sûreté Nationale
-:-
17° Brigade Régionale de
Police de Sûreté
-:-
n° 7.260 Aff.112.

Enquête sur le Massacre
du Champ de tir de la
Route de BORDEAUX
à PAU.

COPIE

PAU, le 9 Septembre 1944

Le Commissaire de Police de Sûreté
André PEDOUSSAUT

à Monsieur le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef de la 17° Brigade Régionale de Police de Sûreté

à PAU

Comme suite à mon rapport sur la même affaire, en date du 28 août 1944, relatif à l'exhumation de corps de patriotes fusillés au Champ de tir de la route de Bordeaux par les Allemands, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance le résultat de l'enquête que j'ai effectuée sur les conditions dans lesquelles ces F.F.I. ont été exécutés.

A ce jour, d'identification formelle de 7 corps, celle probable de 15 corps, l'audition des voisins a permis de déterminer les divers groupes auxquels appartenaient les victimes et les dates auxquelles elles ont été abattues.

Ainsi les deux grandes fosses communes renfermant l'une 26 corps, l'autre 13 corps, contiennent les cadavres de prisonniers effectués par les troupes allemandes à PORTET, près de CARLIN (B.P) le 3 juillet 1944 au cours d'un sévère engagement avec la formation commandée par le "Colonel CARNOT". Les suppliciés ont été abattus au Champ de tir le 6 juillet entre 12 h 30 et 15 heures.

La fosse recouverte de plaques de tôle, située près du mur du stand de tir réduit, dans un sillon du terrain, contenait les corps de 6 soldats du maquis tués sur place près de MONEIN au cours d'un engagement qui a eu lieu le 7 juillet entre les troupes allemandes et une équipe de la formation GERVAIS qui effectuait une mission. Les corps ont été enterrés dans la soirée du 7 juillet 1944.

B 50078

La petite fosse de deux corps située près des deux grandes contenait les restes d'un jeune homme d' AUREILHAN près de TARBES, MATHIE Jean, également fait prisonnier à PORTET, ayant échappé au massacre général du 6 , mais condamné à mort par un tribunal militaire allemand ayant siégé à la Caserne Bernadotte le 15 juillet, et passé par les armes, en même temps qu'un jeune homme de BRUGES, SAINT-LAURENT Roger, fait prisonnier au début du mois dans la région de NAY.

....

H4574 - 0004

D'après les déclarations des principaux témoins, tous voisins du champ de tir, MM. LARQUIER, CASAMAJOU, BOUEILH, PETRIAT, les faits se sont déroulés de la façon suivante :

Le 5 juillet, MM. LARQUIER et CASAMAJOU ont découvert, dans la friche près de la butte, deux fosses, vides. Les témoins ont pensé qu'elles étaient destinées à l'inhumation de cadavres.

Le lendemain, 6 juillet, dans la fin de la matinée, les soldats allemands ont cerné le champ de tir et ont installé des sentinelles sur le pourtour du terrain. M. LARQUIER qui travaillait dans son champ voisin a reçu l'ordre de se retirer chez lui et de n'en pas bouger jusqu'à 15 heures. De 12 h 30 à 15 heures de nombreuses rafales d'armes à feu ont été entendues.

A 15 heures, M. LARQUIER est ressorti. Les Allemands se préparaient au départ. Ils levaient leurs sentinelles. Le témoin,qui est formel sur ce point,a vu, au moment où ils se retiraient, des "miliciens,"habillés d'un uniforme bleu", sur le champ de tir. Ces derniers n'étaient pas en conversation avec les Allemands.

Les miliciens sont partis vers 20 heures, après avoir attendu deux heures qu'un camion vienne les chercher car celui qui les avait amenés était en panne.

Le soir, MM. LARQUIER et CASAMAJOU sont revenus à la friche. Ils ont constaté que les fosses étaient comblées et que des mottes d'herbes rapportées avaient été disposées sur le sol pous masquer desterrassements

Le surlendemain 8 juillet, MM. LARQUIER et CASAMAJOU ont découvert une autre fosse, celle qui est située à proximité du stand de tir. Ils avaient été alertés par des coups de feu entendus la veille vers 23 heures. Peut-être s'agissait-il alors de blessés que les Allemands achevaient, car,d'après les renseignements recueillis, les corps sont ceux des F.F.I. tués ou blessés en engagement à MONEIN au cours de la journée du 7 juillet.

o O o

Quel est le rôle des miliciens dans cette affaire ?

Les Chefs de la Milice des Basses Pyrénées en fonction à PAU au mois de juillet, DABADIE, VIVENT, ETCHEBERRICARAY DE MALHERBE, affirment avec énergie qu'ils n'ont pas participé à l'inhumation des suppliciés. Ils disent être allés effectuer un exercice de tir un jeudi de la fin juin ou du début juillet au champ de tir.

D'après eux le départ des Milicens a été effectué pour l'exercice de tir le jeudi enquestion - notons que le 6 juillet est justement un jeudi. DABADIE et VIVENT sont partis en voiture de tourisme,vers 15 heures de la villa Ste(Hélène. Une quinzaine de miliciens qui devaient partir à peu près à la même heure ont été retardés par le mauvais fonctionnement d'un camion. Ils n'ont quitta la villa que vers 16 heures?

B 50079

.....

H4574 -0005

Ils disent avoir fait du tir depuis le moment de leur arrivée jusqu'aà 18 heures environ. Ils prétendent n'avoir rien remarqué d'anormal au champ de tir et n'avoir pas vu d'Allemands à leur arrivée. Le soir, au moment du départ, le camion n'a pas pu démarrer et un des chefs présents est allé téléphoner chez PETRIAT pour demander un camion de secour à la villa "Ste-Hélène".

o O o

D'après l'enquête, l'horaire de la journée du 6 est le suivant :

Vers 10 heures, les Allemands commencent à garder le champ de tir (M.LARQUIER dixit).

Vers 13 h 30, arrivée des prisonniers et des Allemands(BOUEILH)

De 13h30 à 15 h, tir par les Allemands(fusillade des patriotes)

Entre 15 h et 15 30, départ des Allemands;arrivée de certains miliciens.

Vers 16 heures, arrivée des miliciens en camion.

Vers 18 heures, les miliciens attendent leur camion dépanneur.

Vers 19 heures le "Commandant PELLEGRIN"(Chef milicien qui parait s'identifier avec le Capitaine PERIOU de KERSALUN-(Un commandant en retraite PELLEGRIN de PAU, présenté au témoin n'a pas été reconnu,) téléphone pour demander de l'aide.

Vers 20 heures, départ des Miliciens.

o O o

Sur un certain nombre de points de détail, les miliciens ne sont pas d'accord avec le témoignage des voisins. Ces derniers sont cependant observateurs (voir la déclaration de BOUEILH et de PETRIAT) ou des gens dont la sincérité ne peut être mise en doute: M.CASAMAJOU, gendarme en retraite connait toute la valeur d'un témoignage.

1° M. LARQUIER a vu des miliciens en même temps que les Allemands au champ de tir, vers 15 heures.Il est formel.

2° Ni M. LARQUIER ni M. BOUEILH,ni CASAMAJOU n'ont entendu de coups de feu semblant provenir d'exercices de tir, après 15 heures 30, alors que les miliciens affirment qu'ils ont essayé des mitrailleuses jusqu'à 18 heures.

B 50080

3° les miliciens disent n'avoir rien remarqué auprès de la butte alors que leur camion était en stationnement près du hangar démoli qui se trouve à 50 mètres à peine de là (déclaration Casamajou). Les Miliciens sont restés une heure sur place en attendant le camion de secours, à une cinquantaine de mètres des fosses.

4° le témoin BOUEILH se trompe sur un point de détail en affirmant que c'est un camion rouge qui a transporté

....

H4574 – 0006

la Milice sur le terrain. Il est établi que c'est un camion gris. Le camion rouge n'a servi qu'au dépannage du soir.

o O o

Afin d'éviter toute contestation ultérieure sur les points de détail, il me parait opportun d'examiner les questions particulières suivantes :

Date de l'exercice de tir:

Au cours de l'interrogatoire des miliciens, ceux-ci se sont montrés imprécis sur la date de leur exercice de tir. Il est établi par témoignage que cet exercice a eu lieu le jour du massacre, soit le jeudi 6 juillet. Néanmoins, le regoupement par la date de communication téléphonique chez PETRIAT n'a pu être effectué car la Poste n'établit pas de fiches de communication urbaine.

Serait-ce une auyre formation que la Milice, le P.P.F. par exemple, également habillé de bleu, qui se serait rendu au champ de tir ?

C'est en contradiction avec les témoignages. Un des miliciens a été reconnu par le témoin BOUEILH, le jour en question, le fils BLANCHAREL.

En outre, si les témoins déjà cités m'ont affirmé qu'il n'y avait pas eu de tir par les miliciens, car ils n'ont pas entendu de coups de feu, ils n'ont pas été en mesure de me dire ce que ces derniers avaient fait au champ de tir et notamment s'ils avaient participé à l'inhumation des cadavres. Cette hypothèse ne leur est venue à l'esprit que par le rapprochement qu'ils ont fait entre la présence des Allemands et celle des miliciens, le même jour.

Il n'en reste pas moins que le chef DABADIE lui-même reconnait qu'il est "extraordinaire" qu'aucun des miliciens ne se soit aperçu de ce qui s'était passé"si tant est que la milice se trouvait au champ de tir le jour même du massacre.

Quant aux troupes allemandes qui ont exécuté nos malheureux compatriotes, leur identité serait connue du Commandant RICHARD de l'Etat Major du département qui pourrait fournir tous renseignements utiles à ce sujet.

Le Commissaire de Police de Sûreté,
signé: PEDOUSSAUT.

Pour copie conforme à l'original.
Pau, le 16 janvier 1946.
LE COMMISSAIRE DE POLICE

B 50181

ARCHIVES

H4574 - 0007

COPIE

PAU, 28 Août 4

17° Brigade Régionale de
Police de Sûreté

Le Commissaire de Police de Sûreté
PEDOUSSAUT André

exhumation de cadavres
à PONT-LONG.

à Monsieur le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE, Chef de
la 17 Brigade Régionale de Police de Sûreté

à PAU

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les premiers résultats de l'enquête et des constatations que j'ai effectuées sur la découverte de charniers contenant des corps de patriotes fusillés par les Allemands au Champ de Tir de PONT-LONG.

Ayant été informé que des fosses communes existaient au Champ de Tir, j'ai fait une première vérification qui m'a permis de constater la présence, dans une friche située à 20 mètres de la butte de tir sur la face Nord, de trois emplacements présentant des traces de fouilles. Ils étaient camouflés par des branchages plantés dans le sol et des plaques d'herbe rapportées. Ils mesuraient respectivement, d'après les fissures du terrain,: 8x 3, 6 x 3 , 2 x 1,50.

Une nouvelle prospection faisait apparaître un quatrième emplacement de terre remuée recouverte de tôle, de 3 m x 1, dans un fossé situé à quelques mètres du stand de tir réduit.

Vous m'avez alors chargé d'effectuer, avec l'assistance du Mr. le Médecin départemental d'hygiène et d'un fossoyeur, un commendement de fouille pour déterminer ce que contenaitnt les fosses. L'expérience a été concluante. Quelques coups de bêche ont fait apparaître un premier corps à 80 cm. de profondeur environ.

Le lendemain, 25 courant, des fouilles ont été entreprises. La main d'oeuvre était fournie par des prisonniers allemands surveillés par un groupe de F.F.I. Dès que la couche supérieure de terre a été enlevée, les corps des suppliciés sont apparus, affreusement mélangés, jetés pêle-mêle les uns sur les autres, certains assis, d'autres à plat-ventre, d'autre en chien de fusil, des têtes apparaissant entre des jambes. Cet enchevêtrement rendait les exhumations particulièrement difficiles.

Les corps ont été enlevés un par un , lavés, fouillés, mansurés, photographiés et mis en bière. Le 25 au soir, 26 corps avaient été sortis de la première fosse. Le lendemain 26, les travaux recommençaient avec une main d'oeuvre de .....

B 50682

prisonniers allemands et de"collaborateurs". 13 corps étaient exhumés dans les mêmes conditions que la veille de la seconde grande fosse de la friche, 2 corps de la petite fosse voisine, 6 corps de la fosse du stand. Les six derniers corps étaient dans un état de décomposition très avancé: certains étaient en partie dévorés par des chiens ou par des bêtes sauvages.

Les constatations particulières sur chaque corps ont fait l'objet d'une description figurant sur l'état joint au présent. D'une manière générale, il a été constaté que :

1° les suppliciés avaient été abattus individuellement par une rafale de mitraillettes, à la tête ou dans la région du coeur et jetés ensuite dans la fosse où on les avait laissés dans l'état où ils étaient tombés.

2° Presque tous tirent la langue.

3° Une dizaine avaient eu les yeux bandés avant d'être abattus.

4° Huit avaient eu les bras cassés, soit par blessures soit par tortures.

5° beaucoup portaient au bas des jambes des traces d'ecchymoses dues à des liens fortement serrés.

6° Très peu avaient été laissés en possession de leurs biens personnels.

7° L'identification était particulièrement difficile à faire en raison justement de l'absence des documents et de la décomposition avancée des corps.

-o-o-o-o-o-o-o-

Une enquête est actuellement en cours pour déterminer dans quelles conditions s'est produit ce carnage. D'ores et déjà, il résulte des premières investigations que :

Les suppliciés ont été abattus par des troupes allemandes dans le début de l'après midi du 6 juillet, 2 jours après l'engagement de PORTET, près de GARLIN;

Les cadavres ont été enterrés par une bande de miliciens, dirigés par un certain commandant PELLEGRIN.

Les investigations que le service effectué pour déterminer les responsabilités se poursuivent activement. Elles feront l'objet d'un rapport circonstancié.

Le Commissaire de Police de Sûreté,

Pour copie conforme à l'original
Pau, le 16 janvier 1946
LE COMMISSAIRE DE POLICE,

B 50083

H4574 - 0008

MINIS DE L'INTERIEUR COPIE REPUBLIQUE FRANCAISE
-:-:-:- -:-:- ARCHIVES

LISTE DES CADAVRES EXHUMES AU CHAMP DE TIR DU PONT LONG A PAU

Taille approximative.

-1- Taille 177, cheveux châtain foncé, corpulence forte dents sup. saillantes.
Bleu de travail, chemisette loup de mer blanche, chaussures de montagne, chaussettes laine grise.
Bague chevalière métal blanc, initiales P.G. entrelacées (nickel), étui à cigarettes métalliques avec médaillon pour photo.

-2- Taille 165, cheveux châtain foncé.
veste bleue rayée, pantalon bleu marine, chemise bleu marine, chaussures de montagne, ceinture de marin.
Identité possible d'après les papiers trouvés sur le corps :
FAUTHOUS Gilbert Casimir, né le 4 mars 1922 à LABRIT (Landes), dt à LUGLON Landes au lieu dit COUTOR, cultivateur résinier. Papiers divers.

-3- Taille 175, dents sup. droite carriées.
Blouson, pantalon gris, ceinture faite avec bretelle de fusil, chemise bleue, tricot de peau nid d'abeille.
Un fétiche animé représentant un chinois et un japonais, blanc.

-4- Taille 158, corpulence moyenne, pantalon gris rayé, chaussette fil, chemise blanche.
Aucun objet.

H4574 - 0009

-5- Taille 173,
souliers galoche montants. 2 pantalons, un en velours à côtes, un en tissu bleu, pull over bleu marine, chemise grise, ceinture caoutchouc tressée.
5 crayons, une boîte savon ovale métal blanc, portefeuille cuir marron.

-6- Taille 175.
Pantalon gris rayé, chemise bleu clair rayée, ceinture tressée en cuir, veste bleu marine, souliers de soldat avec fer au talon.
Portemonnaie noir, Un porte-billets avec photos, 2 médailles religieuses.

-7- Taille 170, cheveux chat. foncé.
Pantalon bleu marine à rayures, maillot marin, ceinture faite avec une courroie de fusil, veste sombre à rayures, maillot de bain gersey.
Lunettes (très myope) monture en écaille, peigne rouge, un carnet.

-8- Taille 170.
Pantalon armée marron, veste armée (de démobilisé) chemise bleue à carreaux blancs, chaussettes marrons, brodequins armée.
Chapelet noir en bois au cou, Christ noir dans la poche.
Carte des Anciens des Chantiers: Groupe départemental Gers-Landes au nom de LANGLADE Marcel, Justin, né le 19 août 1921, dt à Lahuque, Canton de Riscle (Gers) carte établie à Auch, 17 rue Lamartine.
Un peigne, blague à tabac, un portefeuille cuir.

B 50084

.....

H4574 – 0010

Taille 170.
Veste cirée, pantalon drap bleu golf, petit gilet marron, souliers bas sans chaussettes, béret.

-10- Taille 170, Chx bruns.
Pantalon bleu de travail, short, veste bleue genre blouson à manches courtes béret des Chantiers de Jeunesses.
Livre de messe en italien avec la mention au crayon "Angélo Michelet", briquet métal blanc marque "Fédor", miroir rectangulaire à deux faces.

-11- Taille 160, chx ch.f. probablement calvitie frontale.
Chemise grise rayée, deinture cuir, pantalon bleu de travail, souliers bas à semelle de bois.
Un portemonnaie-blague, un briquet en métal blanc, 1 alliance, une chevalière avec initiales A.R. jaune avec métal blanc au milieu, 1 trousseau de clés, un dé à coudre.

-12- Taille 165, chx.ch.f.
Pantalon bleu de travail, blouson belu, brodequins.
Médaille au cou avec cordon, montre avec boitier, un briquet en métal blanc, 1 glace rectangulaire à deux faces, un peigne avec étui, 1 portefeuille contenant : des billets de banque italiens, un faire part de naissance aux noms de "Aldo et Fidalma MOSNA" ainsi que plusieurs photos de femme et 2 photos d'homme.

-13- taille 173.
Pantalon drap pied-de-poule, veste gabardine de l'armée de l'air, ceinture caoutchouc bleue, chemise bleue (aviation) chaussettes laine, souliers de soldat.
1 tube aspirine vide, 1 chaine de couteau en métal blanc.

-14-
Taille164
Pantalon drap bleu, veste de chasse, chemise toile blanche, brodequins.
1 peigne rouge, un ressort sécateur, 1 portefeuille avec inscritpion :"Bar JAMIN, 28 Cours Pétain à BORDEAUX"-papiers au nom de DELOI Roland, né le 27 mai 1925 à St-Perdon Landes, adresse:Villeneuve de Marsan (Landes).

-15- Taille 178. chx ch.m.
Pantalon de cheval(armée) veste de travail(cheminot)galoches bois.
Aucun objet.

-16- Taille 160
Pantalon bleu marine en drap.
Chapelet en bois noir au cou, 1 trousseau de clés(2 grandes, 1 petite)
Sans papiers.

-17-
Taille 177, chx ch.m.
Pantalon drap bleu.
sans papiers.

B 50085

.....

H4574 - 0011

-18- Taille 168, chx ch.f. un peu frisés.
Blouson chantiers, pantalon belu de travail, ceinture cuir, chemise , tricot de corps.
Un portefeuille marron avec ruban tricolore à l'intérieur.
Photo avec inscription "Camp de Léchez", 1 balle de mitraillette 9m/m
1 chevalière en métal blanc avec châton noir en nacre (initiales A).

-19- Taille 167, chx ch.m.
Pantalon marron, chemise lacoste beige, souliers bas sport.
Pas de papiers.

-20- Taille 173, chx ch.clair; forte corpulence.
souliers bas sport, guêtres gendarme,pantalon bleu de travail,chemise kaki. Sans papiers.

-21- Taille 180, chx ch.m.corpulence forte.
Chemise verte et blanche avec croix, pantalon en drap bleu marine, chaussettes gris-bleu, brodequins de soldat.
Bague en métal jaune sans initiales. - Sans papiers.

-22- Taille 170, chx ch.clair; corpulence moyenne.
Pantalon de cheval kaki avec boutons équipage militaire, chemise lacoste bas moletières, brodequins militaires.
Briquet métal jaune. - Sans papiers.

-23- Taille 146 à 148; chx ch.m.
Tricot marin, pantalon en drap bleu(marin) ceinture marin,brodequins chaussettes (Marin probable).
Stylo marbré rose.

-24- Taille 170, chx blonds, corpulence forte.
Pantalon marron, blouson bleu en suédine avec fermeture éclair, chemise bleue lacoste, brodequins armée.
2 portefeuilles cuir dont l'un porte l'inscription:"Grand Café de la Paix-Béziers.-E.U.G.FABRE,Propriétaire,téléphone".

-25- Taille 167, chx ch.m.
Pantalon kaki armée, chemisette marron,brodequins armée,ceinturon armée.
Sans papiers.

-26- Taille 175, chx ch.clair, corpulence forte.
Chemise rayée jaune,bordeaux,grise,blanche; cravate bleu-vert à petits carreaux,gants de peau cuir marron, pantalons bleus foncés,chaussettes grises.
Paigne blanc; 1 paire de gants cuir marron. B 50086

-27- Taille 170, chx ch.m. corpulence moyenne.
Chemise kaki armée,gilet de laine bleu et rouge,2 pantalons bleus de travail,chaussettes grises.
1 chargeur mousqueton avec 5 balles. - Sans papiers;-

-28- Taille 180, chx ch.m. corpulence forte.
Pantalons golf gris à carreaux rouges,blouson marron à gde fermeture éclair,chemise kaki armée,souliers de montagne genre ski pture 43.Mèche de cheveux blonds dans poche révolver pantalon.2 bagues en métal jaune dont une grande avec châton rectangulaire aux initiales L.H. Sorte de petite quille verte en boie.

.....

H4574 - 0012

-29- Taille 172, chx.ch.m. Corpulence forte.
Chemise rayures à carreaux bleus et blancs, pantalon marron.
Une bague en métal, blanc avec inscription intérieure: "Souvenir du Pays Basque".

-30- Taille 180, chx.ch.clair , corpulence moyenne.
Chemise kaki armée, pantalon drap marron armée, brodequins armée.
Bague chevalière métal blanc et jaune avec initiales L.P. - Sans papiers

---

-31- Taille 170. chx.Ch.f. corpulence moyenne.
Pantalon golf drap marron, pull over laine marron, blouson avec fermeture éclair marron, ceinture cuir.
Etui à cigarettes cuir marron, pipe bruyère avec tube blanc, bague chevalière sans initiales. - Sans papiers.

-32- Taille 180. chx Ch.m. corpulence forte.
Pantalon gris Prince de Galles, veste marron, caleçon blanc.
Porte-billets avec fermeture éclair, briquet métal blanc, tickets de pain de juin, 2 pièces de 20 francs, une alliance métal jaune, un reçu de mandat (récépissé n°195-Montant 500 francs, date 7-4-43-tampon de Pau.)

-33- Corps informe, chx.ch.f.
Pantalon bleu, , tricot blanc, veston gris-vert.

-34- Taille 172, chx ch.clair, corpulence forte.
Pantalon pied-de-poule blanc et vert, pull-over marron, brodequins de l'armée.
Bague métal jaune avec pierre grenat ovale. - Sans papiers.

-35- Taille 167. chx ch.cl.
Pantalon drap marron, chemise bleue, brodequins.
1 portemonnaie avec fermeture éclair.

-36- Taille 175, chx ch.m.
Pantalon drap marron. Blouson bleu entoile, chemise rouge et bleue, brodequins, chaussettes rouges et grises.
1 bague métal jaune, un briquet peint en bleu, 1 portefeuille grand format en cuir rouge contenant plusieurs lettres en provenance de Labastide-d'Armagnac, adressées à un certain "André" qui serait le prénom de la victime. Plusieurs photos.

B 50087

-37- Taille 175, chx ch.m. corpulence mince.
Pantalon bleu de travail, veste bleue à rayures, brodequins civils, ceinture cuir unie. Portait un poignait de force au poignet gauche.
1 alliance métal jaune, 1 mètre pliant en aluminium, 1 peigne rouge, 1 montre bracelet en métal blanc, 1 carte des Basses Pyrénées retirée d'un calendrier des P.T.T., 1 télégramme signé POUJADE, 2 lettres signées Jeannot et adressées l'une à Marcel l'autre à Rémy, 1 carte de travail délivrée à Pau à MISSOTTE Marcel n°64.267, 1 certificat du directeur du S.T.O. de PAU attestant que MISSOTTE Marcel est déclaré inapte au travail en Allemagne (adresse St-Julien-d'Armagnac), 1 certificat de recencement portant l'inscription MISSOTTE Marcel demeurant à Arrouille (Landes) hameau de Bajes.

....

H4574 - 0013

-38- Taille 175 - corpulence forte.
Pantalon drap bleu, veste drap bleu genre chevron, ceinture tressée en caoutchouc bleue.
1 briquet métal blanc,1 alliance métal blanc,1 chevalière métal jaune.

-39- Taille 170 chx ch.f. corpulence forte.
Chemise blanche à petites rayures;veste gris foncé,pantalon bleu de travail, brodequins armée.
Etui à cigarettes en cuir bleu.

-40- Taille 177, chx ch.m. corpulence forte.
gilet de laine bleue.Tricot atlétisme blanc, chemise blanche,pantalon bleu de travail.
Grosse chevalière jaune avec initiales R.J.

-41- Taille 170,chx ch.m. corpulence forte.
Pantalon de cheval noir(chasseur),chaussettes montantes,chemise blanche à rayures bleues, gilet laine grenat.
Mouchoir blanc marqué "P".
Pourrait être MATHIER Pierre,d'Oloron,d'après BEES Jean dt 52 rue Castetnau à Pau.

-42- Taille 172, corpulence forte chx.ch.f.
Pantalon bleu de travail, ~~souliersxbas~~ veste marron, pul-over bleu, chemise blanche. Portefeuille avec photos et papiers au nom de SAINT-LAURENT Roger Cyprien, né le 19-12-25 à Bruges (B.P) et y demeurant.

-43- Taille 160. chx.ch.m. Corpulence moyenne.
Pantalon bleu de travail, souliers bas à soufflets en caoutchouc.
Sans papiers.

-44- Taille 177; chx ch.clairs.2 couronnes à la molaire supérieure gauche.
Pantalon bleu de travail; veste et chemisette bleues.
Petit portemonnaie cuir.

-45- Taille 175 chx.ch;F;blonds et bouclés.
Pantalon golf drap bleu. souliers armée.
Sans papiers.

-46- Taille 182, chx ch.m. corpulence moyenne.
Pantalon bleu de travail, ceinture faite avec une courroie de mousqueton, chemise kaki. - Sans papiers.

-47- Taille 179 chx.ch.clair, corpulence forte.
Pantalon bleu de travail, veste bleue de travail,brodequins de l'armée Chevalière avec initiales P.V. petit-porte-billets avec fermeture éclair contenant des billets de tombola de Cauperme d'Armagnac, veston portant marque "Cuirassé",1 peigne, 1 glace, 1 stylo noir remplissage à pompe.

NOTA:La famille de la victime portant le n° 32 s'est présentée au Service et a reconnu qu'il s'agissait de M. HOURUGOU Léonce,né le 1er Janvier 1907 à Garlin (B.P) et y demeurant.
La famille se présentera ultérieurement à la Préfecture pour les formalités à remplir en vue ~~de~~ d'une exhumation et du transport du corps.-

-:-:-:-:-

B 50088

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL - GRANDS CRIMINELS DE GUERRE
MINISTERE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4574

Copie de l'original

DOC. R.F. N° 397

B 50676

H4574 – 0014